

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE
PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE DURY**

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L 151-60 et R 153-18;

VU la délibération du conseil municipal de Dury en date du 27 septembre 2006 approuvant le plan local d'urbanisme ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 13 octobre 2016 ;

ARRETE

Article 1

Le plan local d'urbanisme de la commune de Dury est mis à jour à la date du présent arrêté.
A cet effet est joint l'annexe « servitudes » du PLU :

- L'arrêté préfectoral du 13 octobre 2016 instituant des servitudes d'utilité prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel GRTgaz ;
- Le plan.

Article 2

La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disponibilité du public, à la mairie et à la préfecture d'Amiens.

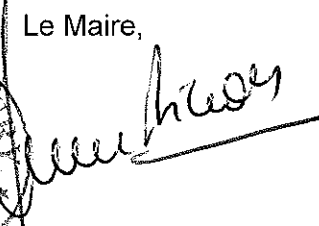
Article 3

Le présent arrêté sera affiché en mairie.

Article 4

Une copie du présent arrêté de mise à jour est par ailleurs adressée à Monsieur le Préfet de la Somme.

Fait à Dury le 3 avril 2017

Le Maire,

Anne PINON

